

Le Venezuela disqualifie les arguments de la Guyane devant la CIJ



La Havane, 15 novembre, (RHC)- La vice-présidente exécutive du Venezuela, Delcy Rodriguez, a disqualifié mardi les arguments présentés par le Guyana devant la Cour internationale de justice (CIJ), au sujet du référendum sur l'Essequibo, territoire en litige. La consultation populaire est prévue au Venezuela le 3 décembre.

"Plus que des arguments, il s'agit de mensonges et de manipulations", a souligné la vice-présidente en quittant la Cour.

Delcy Rodriguez a déclaré aux journalistes que la demande du Guyana d'empêcher le peuple vénézuélien de voter le 3 décembre lors du référendum consultatif constituait "une sorte d'instrumentalisation et de colonialisme judiciaire".

Elle a déclaré que le Guyana voudrait transformer la Cour internationale de Justice en instrument pour arrêter le référendum et demander au peuple vénézuélien de ne pas voter.

Il est "absolument extraordinaire, inouï, étonnant, barbare" de venir à La Haye pour s'immiscer dans les affaires intérieures du Venezuela et dans son ordre constitutionnel interne, a-t-elle souligné.

"Nous avons entendu comment ils ont menti et manipulé les "belles marches" que les Forces armées nationales bolivariennes (FANB) organisent avec le peuple, dans les rues, dans les quartiers, dans les villes et dans les cités.

Pour eux, il s'agit d'une menace lorsque les Forces armées, constitution en main, appellent le peuple à participer au référendum consultatif, a-t-elle ajouté.

Elle a déclaré qu'ils n'ont pas parlé ou mentionné les exercices militaires conjoints entre le Commandement Sud des États-Unis et les forces militaires du Guyana, "ils n'en ont pas parlé du tout".

Delcy Rodriguez a rappelé que depuis 1899, son pays a été victime d'une décision arbitrale frauduleuse et a décidé que "les questions de la plus haute importance, telles que son processus d'indépendance et son intégrité territoriale, ne seraient jamais soumises aux décisions de tierces parties".

C'est pourquoi, a-t-elle fait remarquer, l'accord de Genève a été signé en 1966, mais "le Guyana n'a pas été transparent et il a manipulé et s'est présenté comme une victime".

Nous n'avons jamais reconnu la sentence arbitrale frauduleuse de Paris 1899 et nous ne la validerons pas, c'est notre position historique, a-t-il souligné.

Il a averti que la communauté internationale était confrontée à la "menace et au risque extrêmement dangereux" que les constitutions de nos pays soient abrogées parce qu'"un pays n'aime tout simplement pas que le peuple soit consulté", en l'occurrence le peuple vénézuélien, a-t-elle déclaré.

Source : Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/339398-le-venezuela-disqualifie-les-arguments-de-la-guyane-devant-la-cij>



Radio Habana Cuba